

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira: **Lundi 17 mars 2014 à 19h30**. Les séances sont publiques, vous pouvez y assister. Vous avez la possibilité de consulter les comptes rendus sur les panneaux d'affichage, en mairie et sur notre site: www.vers-sur-selle.fr

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes (filles et garçons) qui atteindront l'âge de 16 ans entre **1^{er} janvier et le 31 mars 2014** doivent se présenter à la mairie munis du livret de famille et de leur carte d'identité.

ELECTIONS 2014

Les élections municipales sont organisées les **dimanches 23 et 30 mars 2014**. Elles sont destinées à renouveler l'ensemble des conseils municipaux dans les 36 682 communes françaises. Le bureau de vote de Vers sur Selle, situé en mairie, sera ouvert de 8h00 à 18h00. (plus de détails dans les pages suivantes)



HEURE D'ÉTÉ

Dans la nuit du **samedi 29 mars 2014** au **dimanche 30 mars 2014**, vous avancez vos horloges d'une heure. À 2h, il est donc 3h. Vous dormez une heure de moins.



Thierry DEMOURY, Maire, reçoit sur rendez - vous ☎ 03 22 95 18 35

Une permanence des élu(es) est assurée chaque samedi de 10h à 12h

Horaires d'ouverture de la mairie au public:
Lundi, Mardi de 9h à 12h et de 14h à 17h et
Vendredi de 9h à 12h et de 14h30 à 19h

1 ^{er} mars 2014	THIERRY DEMOURY ET MICHEL PROCHWICZ
8 mars 2014	EDOUARD DUSSART ET CLAUDE RICHARD
15 mars 2014	JEAN LUC JEUNIAUX ET PHILIPPE THURET

FÊTE DES GRANDS - MÈRES

Le 2 mars, n'oublions pas de fêter nos grands-mères !!

Fête à l'origine purement commerciale, la fête des grands-mères est née de l'imagination de la **marque de café « café Grand'Mère » en 1987**. Depuis, cette fête relativement confidentielle est célébrée tous les ans à la même époque : le premier dimanche du mois de mars. S'il n'existe pas de réelle tradition durant cette fête, l'idée est évidemment de penser à sa grand-mère en passant la journée avec elle et en lui offrant une petite attention particulière.



SORTIES DU MOIS DE MARS

- Dimanche 2/3/2014 **LE PARACLET** RDV parking du Bois Magneux
départ 8 H.45 pour 12 km avec Suzette
- Mercredi 5/3/2014 **CONTY** - RDV parking des Pompiers, venant d'Amiens 1^{er} rond
point à droite, départ 9 H pour 8 km avec Anne
- Dimanche 9/3/2014 **DURY** RDV parking de la salle communale
départ 8 H.45 pour 12 km avec Anne-Marie
- Mercredi 12/3/2014 **SAINT-SAUFLIEU** - RDV. parking de l'Eglise
départ à 9 H. pour 8 km avec Yvette
- Dimanche 16/3/2014 **CLAIRY-SAULCHOIX** RDV. parking de l'Eglise
départ à 8 H.45 pour 12 km avec Christian
- Mercredi 19/3/2014 **CLAIRY-SAULCHOIX** - RDV. parking de l'Eglise
départ à 9 h pour 8 km avec Sophie .
- Dimanche 23/3/2014 **Elections municipales VERS-SUR-SELLE** **Attention rendez-vous au terrain de football dans le cadre de la rando VTT la 4C, départ des marcheurs à 9 H. pour 10 km environ.**
- Mercredi 26/3/2014 **VERS-SUR-SELLE** - RDV parking de l'Ecole (terminus bus
Amétis) départ 9 H pour 8 km avec Anne-Marie
- Dimanche 30/3/2014 **Elections municipales ESTREES-SUR-NOYE** RDV parking de
l'Eglise départ 8 H.45 pour 12 km avec Françoise
- Mercredi 2/4/2014 **PONT-DE-METZ** - RDV parking de la salle des Fêtes
départ 9 H pour 8 km avec Jean-François / **Nouveau tracé 2°/2**



Entente Sportive VERS-sur-SELLE



Promotion de 1^{ère} Division

Dimanche 02 mars 2014 - 15H00
Montdidier Ac 2 - Vers sur Selle ES
Dimanche 16 mars 2014 - 15H00
Vers sur Selle ES - Meaulte Fc
Dimanche 23 mars 2014 - 15H00
Daours Us - Vers sur Selle ES
Dimanche 30 mars 2014 - 15H00
Vers sur Selle ES - Salouel Rc

4^{ème} DIVISION

Dimanche 02 mars 2014 - 15H00
Vers sur Selle ES 2 - Saloiël Rc 2
Dimanche 16 mars 2014 - 13H15
Amiens St Maurice 2 - Vers sur Selle ES 2
Dimanche 23 mars 2014 - 15H00
Vers sur Selle ES 2 - Amiens Fbg de Hem
Dimanche 30 mars 2014 - 15H00
Glisy As 2 - Vers sur Selle ES 2

PÊCHE À LA TRUITE

Ouverture 2014 pour la truite est le samedi 16 mars. Pour ce qui est de la fermeture de la pêche à la truite elle est fixée au dimanche 21 septembre.



ELECTIONS MUNICIPALES 2014 à VERS SUR SELLE

Les élections des dimanches 23 et 30 mars 2014 permettront d'élire pour 6 ans les 15 conseillers municipaux de la commune au scrutin plurinominal majoritaire. Le Maire et les adjoints seront ensuite élus lors du premier conseil municipal. Le mode de scrutin des communes de moins de 1000 habitants ne change pas et il vous sera possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage), les suffrages seront dans tous les cas décomptés candidat par candidat.



Mais (1) contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate. Donc si vous votez en faveur d'une personne non candidate votre voix ne comptera pas, de même si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte. La liste des candidats sera affichée dans le bureau de vote.

Mais (2) en plus de la carte d'électeur, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter.

POUR VOTER

Pour participer à une élection, vous devez vous présenter au bureau de vote indiqué sur votre carte électorale. Le bureau de vote de Vers sur Selle, situé en mairie, sera ouvert de 8h00 à 18h00.

Il faut avoir 18 ans révolus et être inscrit sur la liste électorale de la commune si vous êtes Français ou sur la liste électorale complémentaire si vous êtes ressortissant de l'Union Européenne.

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de la commune de voter à votre place. La procuration sera établie sur un formulaire cartonné de demande de vote par procuration à la brigade de Gendarmerie de Saint-Sauflieu ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Toutefois il est également possible de préparer votre formulaire depuis le site <http://service-public.fr/>, de l'imprimer puis de l'apporter à la brigade de Gendarmerie de Saint-Sauflieu ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

Quelle pièce d'identité peut-on présenter pour voter ?

Pour prouver votre identité au moment de voter, vous pouvez présenter l'un des documents suivants :

- Carte nationale d'identité
- Passeport
- Permis de conduire
- Carte vitale avec photo
- Carte de famille nombreuse avec photo délivrée par la SNCF
- Permis de chasser avec photo délivré par le représentant de l'État
- Livret de circulation, délivré par le préfet
- Carte du combattant, de couleur chamois ou tricolore
- Carte d'identité ou carte de circulation avec photo, délivrée par les autorités militaires
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État, de parlementaire ou d'élu local avec photo
- Carte d'invalidité civile ou militaire avec photo
- Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire
- ou encore votre titre de séjour si vous êtes ressortissant de l'Union Européenne



Attention : à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, ces documents doivent être en cours de validité.



POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES (AMIENS METROPOLE)

Contrairement aux communes de 1000 habitants et plus, il n'y a pas d'élection des conseillers communautaires simultanément à l'élection des conseillers municipaux. Ainsi dans notre commune, les conseillers communautaires seront désignés, lors du premier Conseil Municipal, après l'élection du Maire et des adjoints. La commune, disposant d'un siège à la Communauté de Communes d'Amiens métropole sera représentée par le Maire et le 1^{er} adjoint comme suppléant.

VOTER ... UN GESTE CITOYEN



Février 2014 Petites pensées pour nos Adhérents malades ou disparus

Après Le réveillon de la Saint Sylvestre, égal à lui-même, une nouvelle année nous attend.



L'année 2014 a commencé par notre rituelle Galette des Rois.

Après-midi animé, dans une bonne ambiance qui nous est chère. Chacun a pu apprendre des pas de danses inhabituelles sous l'impulsion d'une animatrice très sympa.

A l'issue de L'après-midi jeux les Adhérents se sont réunis autour d'une raclette, repas offert par l'amicale, dans une atmosphère très conviviale.



La santé de notre président s'améliorant, nous permet de vous annoncer la date de notre

Assemblée Générale: Samedi 22 Mars à 16h00

Programme Pétanque 2014 : Concours de printemps : le 24 mai
Concours d'été : le 19 juillet
Concours d'automne : le 4 octobre

Réservez vos après-midi, nous nous occupons de tout, même du temps ...